

Réhabilitation

touristique

de

sites délaissés

GUIDE DE SENSIBILISATION

ANNEXE 2

PRÉFACE

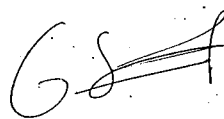
Les activités touristiques et de loisirs sont devenues une des clés du développement de nos régions et de nos villes. Mais le besoin croissant d'équipements touristiques qu'il génère s'exerce trop souvent au détriment des espaces naturels.

La préservation de ces espaces est tout d'abord assurée par l'application de la réglementation. Les lois d'urbanisme servent en effet à contrôler et à encadrer l'urbanisation, mais elles n'offrent pas de solutions alternatives aux communes soucieuses de développement touristique bien maîtrisé.

Ainsi, la réutilisation de bâtiments ou espaces désaffectés à des fins d'aménagement touristique présente une solution de remplacement intéressante à la consommation d'espaces naturels de qualité voire l'unique recours pour les collectivités locales ne disposant plus de réserve foncière.

C'est pourquoi le ministère de l'environnement a choisi de présenter, dans ce guide destiné aux élus et aux aménageurs, des exemples actuels d'opérations de réhabilitation de sites jusqu'alors délaissés. Les critères de réussite retenus sont fondés sur une gestion économe de l'espace, l'intérêt touristique de l'opération tout autant que sa rentabilité et, au bout du compte, son apport à l'économie locale.

La reconversion de ce patrimoine bâti ou naturel appelle en effet des efforts de créativité et d'imagination, allant au-delà de la simple valorisation d'un site. C'est un pays tout entier, son milieu, son histoire, ses hommes, qui se retrouve derrière ces réalisations.



Gilbert SIMON

Directeur de la nature
et des paysages